

## **PROJET DU CENTRE AQUATIQUE À CRÉCY-LA-CHAPELLE**

---

Le conseil communautaire de l'agglomération Coulommiers Pays de Brie a voté jeudi 24 janvier 2020 à l'unanimité l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition de l'ancienne piscine et la reconstruction d'un nouveau centre aquatique à Crécy-la-Chapelle, le long du Grand Morin.

Porté par l'ex-Pays Créçois, ce projet indispensable pour le territoire trouve ainsi sa continuité dans la nouvelle communauté d'agglomération nouvellement créée. L'équipement comprendra un bassin de natation classique, un second bassin pour les activités de fitness et une pataugeoire pour les enfants. Le montant des travaux est estimé à près de 9.2 millions d'euros, démolition comprise. Toiture végétalisée, parking arboré et continuité de la sente le long du Grand Morin assureront une parfaite intégration du centre aquatique dans son environnement.

Grâce à ce futur équipement, la communauté d'agglomération favorisera notamment l'apprentissage de la natation. La lutte contre les accidents de noyade chez les plus jeunes est en effet devenue une priorité nationale. 332 noyades accidentelles chez les moins de 6 ans ont été recensées en 2018 par l'agence Santé Publique France, en augmentation de 85% par rapport à 2015. Aujourd'hui, des communes de l'agglomération doivent payer un accès à des piscines situées à l'extérieur du territoire pour permettre aux écoles de d'enseigner la natation. Le futur centre aquatique à Crécy-la-Chapelle viendra parfaire le maillage du territoire en matière de piscines publiques, avec celles déjà existantes à Coulommiers et la Ferté-sous-Jouarre. Les habitants des 54 communes de l'agglomération auront accès à chacun de ces équipements à des tarifs préférentiels.

Communiqué de presse du 24/01/2020

### **VIDÉO DE LA VISITE VIRTUELLE**

13 rue du Général de Gaulle  
77120 COULOMMIERS

01 64 75 38 90

**Nous contacter**



Copyright 2021 Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie